

Bordeaux, le 9 septembre 2025

Monsieur le Maire
Mairie
3, place Saint Pierre
33480 AVENSAN

Objet : Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avensan.

Dossier suivi par : Evanguelia Montarnier- 05 56 999 118
evanguelia.montarnier@cma-nouvelleaquitaine.fr



Monsieur le Maire,

Avensan est une commune rurale, couverte par le massif forestier, dont l'activité agricole est orientée vers la viticulture avec un élevage de volailles de qualité, qui dispose d'activités d'extraction de matériaux et de loisirs de plein air (base de loisir, centres équestres) ainsi que d'une offre commerciale et de services de proximité en raison de la maîtrise foncière de la ZAE en entrée de ville de Castelnau-de-Médoc, au pas du Soc et de la vitalité de son bourg.

Le PADD, dans une logique de développement durable et de qualité de vie pour ses habitants, retient trois axes :

- Protection et mise en valeur des espaces naturels et paysagers,
- Renouvellement et développement urbains,
- Fonctionnement urbain, mobilité et transition énergétique.

Le projet de PLU comporte 3 OAP, deux à vocation d'habitat (quadrant nord-est du Bourg et quartier de Villeranque/Romefort) et une à vocation économique (Pas du Soc).

Les objectifs du second axe consistent à conforter l'offre de surfaces commerciales et de services de proximité localisée au bourg (ilot du bouilleur de cru), à relocaliser les ateliers municipaux sur une friche industrielle (site de Barreau) et surtout à conforter la ZAE du Pas du Soc de portée supra-communale.

Ce projet de PLU semble adapté au contexte communal et n'appelle pas de remarque particulière. Aussi, j'ai le plaisir d'émettre un **Avis Favorable** à ce projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avensan.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Nathalie LAPORTE,



Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine
Gironde